Procès-verbal
De conseil municipal
Séance du 25 septembre 2020

Membres présents : M. Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL, M Eric WINTER, M Julien CHENARD, Mme Colette GENDROT, Mme Isabelle LEBRETON, M Pascal FORTIN, M Anthony LEBRETON, Mme Gwénaëlle RENOUX, M Eric TOULY, Mme Aline GIACALONE, Mme Elodie PETITJEAN et Mme Céline MARSAIS.

Membres absents excusés : Mme Jocelyne MISERIAUX donne pouvoir à Mme Colette GENDROT. M Edmond LEVEQUE donne pouvoir à Mme Isabelle LEBRETON

Membres absents : sans objet

M Anthony LEBRETON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du PV du 28-08-2020

Le Procès-verbal de la séance du 28-08-2020 a été transmis aux conseillers le 21-09-2020.
Les conseillers valident le procès-verbal à l'unanimité.

Délibération modificative du budget communal : remboursement acomptes location de salles

Le remboursement en 2020 des acomptes de location de salles encaissés en 2020 se fait à l'article 6718. 1000 € ont été inscrits au BP 2020. Les remboursements déjà effectués s'élèvent à 856 €. Il reste 537 € de remboursement à régler. Il est proposé de modifier le BP 2020 comme suit :

art 6718 - charges exceptionnelles : + 500 €
art 61558 - entretien autre matériel : - 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, valide la modification du BP 2020 présentée ci-dessus.

Arrivée de Mme Céline MARSAIS à 20h37

Tarifs Assainissement collectif 2021

Les tarifs des redevances assainissement collectif n'ont pas été revus depuis 2017. Ils sont fixés à :

- 50 € de part fixe / an
- 1.60 € / m3 d'eau consommé
- Forfait de 30 m3 pour les foyers jusqu'à 2 personnes non raccordés au réseau d'eau potable (98€)
- Forfait de 50 m3 pour les foyers à partir de 3 personnes non raccordés au réseau d'eau potable (130€)
- Taxe de raccordement pour les nouvelles habitations : 800 €

Dans le cadre de l'étude du transfert de compétence à Roche aux Fées communauté, le tarif moyen en 2017 sur le territoire a été évalué à 28 € de part fixe / an et 2.40 € / m3 consommé. En comparant les factures moyennes des foyers pour 30m3, 70m3 et 120m3, nous constatons que les tarifs thourisiens sont légèrement en dessous du tarif moyen.

Le transfert de compétence devant avoir lieu au plus tard en 2026, il est proposé au conseil de ne pas modifier les tarifs de redevance assainissement avant le transfert.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité des membres présents, reconduit les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2021 :

- 50 € de part fixe / an
- 1.60 € / m3 d'eau consommé
- Forfait de 30 m3 pour les foyers jusqu'à 2 personnes non raccordés au réseau d'eau potable (98€)
- Forfait de 50 m3 pour les foyers à partir de 3 personnes non raccordés au réseau d'eau potable (130€)
- Taxe de raccordement pour les nouvelles habitations : 800 €

Contrôle du taux de radon et de la qualité de l'air intérieur à l'école

Le contrôle du taux de radon dans les établissements scolaires est obligatoire tous les 10 ans depuis le 1er janvier 2020. Le contrôle de la qualité de l'air intérieur est obligatoire tous les 7 ans depuis le 1er janvier 2015. 3 sociétés ont été sollicitées pour réaliser ces mesures :

Société	Contrôle radon	Contrôle QAI	Total	Commentaires
ADX Groupe	570.00 €	1 572.00 €	2 142.00 € TTC	-10% si groupement RPI
APAVE	618.00 €	2 444.88 €	3 062.48 € TTC	-10% si groupement RPI
SOCOTEC	588.00 €	1 812.00 €	2 400.00 € TTC	-12% si groupement RPI

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée :

- Retient la proposition d'ADX groupe pour la réalisation des contrôles du taux de Radon et de la qualité de l'air intérieur à l'école Pablo Picasso
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette commande et à informer les communes de Lalleu et de La Couyère de ce choix pour un travail groupé

Indemnisation des piégeurs bénévoles agréés par la FGDON

La commune adhère à la FGDON par le biais d'une convention qui permet de rendre cohérent le financement de certaines actions concernant la lutte collective contre les animaux nuisibles, l'organisation de campagne de piégeage, l'encadrement des piégeurs…

Face à la prolifération des ragondins en bordure des cours d'eau et d'autres nuisibles (rats musqués, fouines, renards …) plusieurs piégeurs interviennent régulièrement. Les frais liés à leurs déplacements et les contraintes de capture des animaux peuvent être couverts par une subvention communale. La FGDON accepte d'être l'intermédiaire et de recevoir cette subvention afin de la reverser sous forme d'indemnité aux piégeurs.

Pour information, durant la campagne 2019 – 2020, 265 ragondins, 12 rats musqués, 1 fouine, 3 renards et 17 pies ont été piégés.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée de verser une subvention de 450 € à la FGDON FEVILDEC pour la rémunération des piégeurs bénévoles.

Vente de la parcelle ZY0066

M et Mme Lepage souhaite acquérir la parcelle ZY0066 située au lieu-dit « La Picardière » (1 925 m²) ainsi qu'une partie du chemin communal N°35 (environ 245 m²).

Ce terrain ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune et génère des frais d'entretien. Le chemin rural N° 35 ne dessert que les parcelles de M et Mme Lepage.

Il est proposé au conseil de fixer le tarif de vente à 0.35 € / m² (en référence au prix pratiqué en 2018 pour la vente d'une portion d'un chemin rural).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents par vote à main levée :

- Accepte de vendre la parcelle ZY0066 et une portion d'environ 245 m² du chemin rural N°35
- Fixe le prix de vente à 0.35 € / m²
- Laisse à la charge de l'acquéreur les frais de bornage et de notaires.

Commission Affaires scolaires – Jeunesse - sports

La commission s'est réunie mardi 22 septembre et a évoqué plusieurs sujets :

- Objectif zéro déchet à la cantine : Cédric Daniel va analyser la situation actuelle en se rendant sur place avant d'apporter les éléments à la commission
- Pédibus : communication à faire sur ce mode de déplacement sécurisant pour les enfants
- Conseil des jeunes : à mettre en place dès que possible mais il y a un travail à faire sur l'encadrement et sur la communication à faire pour motiver les jeunes Thourisiens
- Local des jeunes : projet à réfléchir. Dans un premier temps, il serait intéressant de mettre en place un transport pour les jeunes qui souhaitent se rendre à l'espace jeunes de Coësmes ou de Retiers.

Le centre de loisirs fonctionne très bien depuis la rentrée scolaire, et accueille l'effectif maximal possible. La fréquentation du centre a augmenté de 45% par rapport à 2019.

Commission Communication - culture

La commission « Communication – culture » s'est réunie le 4 juillet et 14 septembre. Les rôles de chacun des membres a été précisé pour une bonne gestion des différents outils de communication :

- Lettre aux Thourisiens et bulletin municipal : Eric Winter
- Thourie Infos et Panneau-Pocket : Nolwenn Paul

- Site internet : Muriel Robert
- Facebook : Aline Giacalone
- Action Culturelle : Dominique Legros-Drion
- Lien avec la médiathèque : Eric Winter

Il a été décidé de ne pas modifier la structure de la Lettre aux Thourisiens. Le planning de réalisation du bulletin de fin d'année a été vu avec les membres de la commission, les rôles ont été répartis.

Commission Environnement

Le SMBS a réalisé le bilan des pratiques de désherbage en juin dernier. Nous n'avons pas atteint le 1er niveau de la charte signée en 2009 (sur 5 niveaux possibles). Les freins sont toujours liés à l'utilisation de produits phytosanitaires. Plusieurs corrections peuvent être apportées rapidement : communiquer régulièrement sur la règlementation liée à l'utilisation de phytosanitaires, éliminer les vieux produits en stock, ne plus traiter avec des produits phytosanitaires (herbicides ou insecticides).
Actuellement, nous sommes autorisés à utiliser des produits phytosanitaires uniquement dans le cimetière. Pour supprimer cette utilisation, la commission Environnement propose :

- Semis de gazon sur les grandes surfaces non utilisées
- Plantation de fleurs résistantes à la sècheresse et à cueillir par les particuliers sur les parties plus enclavées
- Communiquer dans la Lettre aux Thourisiens et à l'entrée du cimetière sur l'entretien du pourtour des tombes par les familles
- Organiser régulièrement des journées citoyennes pour le désherbage manuel (17-10-2020)

Les objectifs de la commission :

- Etablir un cahier des charges avec prescriptions environnementales pour le lotissement Du Guesclin
- Passer au zéro phyto
- Remplacer les lampes d'éclairage public par des lampes LED moins énergivores
- Mettre en place une gestion rationalisée des déchets

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, décide de s'engager dans le processus de labellisation « zéro phyto »

Commission Mise en valeur du Patrimoine

Les décorations de Noël seront revues en continuant à limiter l'éclairage. Les sujets suspendus aux lampadaires seront supprimés car trop dangereux (nombreuse chutes l'hiver dernier). Un projecteur de flocons sur la façade de l'église pourrait être mis en place.

Des travaux ont été réalisés sur le massif du parking du café Misériaux pour supprimer les noisetiers qui limitaient la visibilité. Les ilots de la rue de la libération seront creusés pour tenter de faire pousser des plantes « de pleine terre ». Sur la zone de loisirs, des treillages seront installés au-dessus des tables pour créer de l'ombre.

L'objectif de la commission est d'obtenir une 2eme fleur au concours des villages fleuris avant la fin du mandat.

Commission Voirie

Lle devis pour la signalisation des lieux dits est en cours

Les travaux du bourg étant terminés, la signalétique va pouvoir être étudiée (indications des différents services communaux, commerces …)

Commission Animations communales

Dans le contexte sanitaire actuel, les animations habituelles ont été annulées (repas champêtre, marché de printemps). Une réunion est prévue le 28 septembre. Le marché d'Automne aura probablement lieu le 31-10. Le marché de Noël ne sera peut-être pas autorisé.

Planning prévisionnel des réunions de conseil 2021

Le planning prévisionnel des réunions de conseil 2021 est transmis aux conseillers.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 22h45
Délibéré en séance les jours et an susdits.